

Défense de Vauquelin accusé de fraude dans la traite des Noirs

Le 6 septembre 1769 - Desroches au ministre

Lettre non référencée. Copie de l'extrait transcrit dans l'article de Remi Monaque :

Les dernières années de Vauquelin ou les déboires d'un officier sans fortune

In Revue Historique des Armées n° 1/1984

Dans cet article, R. Monaque prend la défense de Vauquelin[ou Vauclin] qui commandait la flûte *La Garonne*, affectée à la traite de Madagascar. Il cite plusieurs extraits de la correspondance de Poivre (lettres présentes sur notre base documentaire), et d'autres documents instructifs sur cette affaire dont le présent extrait. L'auteur apprécie ainsi le comportement de Vauquelin : « Une conclusion s'impose : Vauquelin de tous les commandants de l'île de France a été le moins coupable et le plus malheureux. S'il fut maladroit, comme le voudrait Desroches, c'est d'avoir tous misé sur l'amitié de Dumas sans ménagement aucun pour Poivre le deuxième personnage de la colonie. »

Vauquelin, officier de grand mérite, pratiqua comme la plupart de ses camarades des opérations de commerce non autorisées. On parlait alors de pacotille frauduleuse, une tentation très forte pour tous les marins obligés d'arrondir une solde nettement insuffisante pour subsister dans des colonies où tout était hors de prix. La hiérarchie fermait généralement les yeux sur ces pratiques. Comme le remarque R. Monaque dans son article, il suffisait à Vauquelin de charger frauduleusement à Madagascar 4 ou 5 esclaves achetés pour trois fois rien et de les vendre sous le manteau à son arrivée à l'Isle de France pour doubler sa solde annuelle de 1080 livres. (un Noir ainsi traité rapportait environ 250 livres)

Poivre a voulu faire un exemple en signalant au ministre la malhonnêteté de Vauquelin, celui-ci fut sévèrement sanctionné à son retour en France à la fin de l'année 1769 comme nous l'apprend cet article.

Les faits incriminés étaient antérieurs à l'arrivée du gouverneur Desroches qui succédait à Dumas. Ce dernier avait, selon Poivre, profité, et même dirigé ce commerce illicite. Desroches ne pouvait mettre en cause son prédécesseur, mais de ce fait Vauquelin apparaissait d'autant plus responsable et donc coupable.

Lire à ce sujet la documentation => 31 mars 1772. Vauquelin au ministre

=====
A l'Isle de France, le 6 septembre 1769

[...]

Le commerce particulier des Noirs sur les bâtiments du Roi a été si général, si excessif, si public que les chefs eux-mêmes avaient pris le parti de le permettre [...] M. de Vauclin, commandant une des flûtes dans le dernier voyage qu'il a fait à la côte de Madagascar, a rapporté pour le Roi 43 esclaves seulement et une quantité prodigieuse pour les particuliers. Cela fut si scandaleux que l'on en fit confisquer 70 appartenant à cet officier et à d'autres qui à la vérité avaient envoyé des piastres ou d'autres effets à Madagascar pour qu'il y fût traité à leur profit [...]

Mais je ne puis m'empêcher de m'intéresser fortement en faveur de M. de Vauquelin. Cet officier a servi pendant la dernière guerre avec la manière la plus distinguée qui a été admirée des Anglais [...]

Sa conduite lui a attiré les grâces du Roi : on lui a donné le commandement d'une flûte et vraisemblablement il y a mis de la maladresse, car je suis presque forcé de croire que les autres n'en n'ont pas été plus exempts que lui mais malheureusement il a été le seul confisqué publiquement, sans cela je l'aurais ignoré (et c'était ce que je désirais) comme j'ai ignoré les autres faits de cette nature. Je ne suis pas venu pour punir les fautes passées mais pour les effacer et empêcher que l'on en fasse à l'avenir. Je réponds de celles de cette espèce, il ne s'en commettra plus ; mas j'ose vous réitérer, Monseigneur, ma très humble prière d'oublier celle-ci et même d'ordonner de faire rendre au Sieur de Vauclin l'argent que ces Noirs lui ont coûté. [...]

Le Ch. Desroches

* * *